

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD

FO refuse cette carte scolaire placée sous le signe de l'austérité et réclame la création des classes et des postes nécessaires !

Le Ministre Blanquer a annoncé le 19 décembre, lors du CTM où il présentait le budget pour l'année scolaire 2019-2020, la suppression de 2650 postes. La prochaine rentrée scolaire est ainsi cadrée par un budget d'austérité, dans le cadre de CAP 2022, qui prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires.

Nationalement, 2250 postes seront supprimés dans le second degré et 400 parmi les personnels administratifs malgré une croissance des effectifs scolaires. Dans le premier degré, il manquera près de 2000 postes uniquement pour répondre à la croissance démographique.

Notre département est particulièrement frappé par la pénurie de moyens : les 94 postes alloués ne sont pas suffisants !

En effet, comment accepter qu'avec 650 élèves supplémentaires dans le département, vous puissiez prévoir un ratio négatif en termes d'ouvertures de classes, hors éducation prioritaire ?

La pénurie est telle que vous ne prévoyez que 51 dédoublements de CE1 en REP, alors que 110 classes de CP ont été dédoublées l'an passé. Le gouvernement ne se donne même pas les moyens pour mettre en œuvre ses propres priorités !

Il est également inacceptable que des élèves scolarisés en ULIS, n'aient pas été comptabilisés dans les effectifs de classe, alors que cela est le cas dans les divisions de collège !

Cette situation est inacceptable d'autant qu'elle va encore considérablement détériorer les conditions de travail déjà intenable, avec des effectifs surchargés, des remplacements non assurés, des élèves intégrés par défaut... !

Pour FO, améliorer les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves est une urgence !

Nous revendiquons donc des ouvertures de classes nécessaires pour accueillir les élèves supplémentaires dans le département mais aussi pour alléger les effectifs dans toutes les classes, de toutes les écoles, sur tous les niveaux et assurer tous les remplacements des maîtres absents.

Lors du groupe de travail du 7 février, qui a duré toute la journée, les délégués du personnel ont présenté et défendu les dossiers des écoles avec leurs effectifs prévisionnels mais ces chiffres n'ont, une fois de plus, pas été retenus par l'Administration, refusant l'ouverture nécessaire ou la non fermeture.

Dans votre quête pour économiser des postes :

- vous allez jusqu'à compter les élèves par niveau de classe, évitant ainsi d'octroyer des ouvertures fermes ;
- vous vous permettez de proposer aux enseignants des répartitions d'élèves dans les classes de l'école pour gérer la pénurie ;
- les effectifs des classes dédoublées peuvent atteindre 15, voir 18 élèves pour certaines écoles et des classes en co-intervention à 26 ;
- vous fermez des TPS, permettant là aussi de « grapiller » 5 élèves par ci, par là...

Nous condamnons le redéploiement des postes de brigades, de personnels RASED et CPC dans le cadre des redécoupages de circonscriptions et dénonçons les fermetures et fusions d'écoles.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP FO ne peut que s'opposer à votre projet de carte scolaire et soutient les enseignants qui se sont mobilisés aujourd'hui par la grève et le rassemblement devant la DSDEN.

FO dénonce le projet de loi de « l'école de la confiance » qui dénationalise l'école de la République :

Ce projet, qui crée des « établissements publics des savoirs fondamentaux » (EPSF) en regroupant des « structures scolaires d'un même bassin de vie » dans un seul établissement sous la tutelle d'un chef de service, s'inscrit dans l'offensive de fusion des corps, de suppression des 120.000 postes dans la Fonction publique et de territorialisation de l'école.

Ces regroupements permettraient évidemment une considérable économie de postes et de moyens sur le dos des enseignants et des élèves. Les enseignants du premier degré se retrouveraient placés sous l'autorité d'un chef d'établissement, lui-même sous la tutelle des élus locaux. L'école maternelle, en particulier, perdrait sa spécificité.

Avant même la mise en œuvre de cette loi, se multiplient les projets divers permettant la mutualisation des moyens, donc des économies : la certification interdegré du CAPPEI qui annonce le corps unique, la confusion scolaire/péri scolaire, l'école du socle...

Dans notre Académie, le Recteur a déjà réorganisé l'académie en 21 réseaux d'établissements, écoles – collèges – lycées. Les circonscriptions d'IEN viennent d'être modifiées pour se calquer sur ces réseaux qui ont vocation à fonctionner de manière autonome, sous la houlette du proviseur du lycée, choisi comme établissement support du réseau.

Avec ces réseaux, le ministère veut éclater le cadre national de l'Enseignement public, ce qui signifierait la fin de de notre statut de fonctionnaire d'état et de toutes les garanties qui lui sont liées. Le chef de l'établissement support aurait ainsi la haute main sur les personnels affectés dans son réseau, qu'il pourrait changer d'école à sa guise, en fonction des variations d'effectifs ou des demandes d'élus locaux ou d'associations de parents, sans que ni les personnels concernés, ni les syndicats ne puissent faire un recours. Dans cette organisation, le directeur d'école n'existerait plus !

Chaque directoire de réseaux définirait ses propres règles, préparant notre transfert aux collectivités territoriales.

FO revendique l'abrogation de la Loi Blanquer (dite « Ecole de la confiance »), l'abandon des regroupements d'écoles et des EPSF, le maintien de la spécificité de l'école maternelle et d'un directeur d'école qui garde son statut de PE et qui ne soit ni un supérieur hiérarchique, ni l'adjoint d'un Principal de collège.

L'objectif du gouvernement de destruction du statut de la Fonction publique et du Code des pensions civiles et militaires est tout entier contenu dans les conclusions de la Commission d'Action Publique pour 2022 et les travaux de la commission Delevoye, en charge de « reformer » l'ensemble des régimes de retraites.

FO réaffirme les revendications de maintien du Statut et toutes les garanties collectives qu'il contient, le maintien de tous les régimes de retraite existant, dont notre Code des Pensions Civiles et Militaires et du mode de calcul actuel de nos pensions, sur la base de 75% du salaire des 6 derniers mois.

Nous exigeons l'abandon des objectifs de CAP 2022 et du projet de réforme des retraites, Macron-Philippe-Delevoye.

Ce sont ces revendications que FO portera le 19 mars prochain, lors de la journée de grève interprofessionnelle appelée dans l'unité avec la CGT, Solidaires ainsi que les organisations de jeunesse, UNEF et UNL.

Je vous remercie de votre attention.